



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Louis-Riel
10 décembre 2025 à 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Louis-Riel tenue le 10 décembre à 18 h 30 au local C-125-1 de l'école Louis-Riel, 5850, avenue de Carignan à Montréal.

PRÉSENTS :

Marilaine Bolduc-Jacob, présidente
Dominique Chandonnet, vice-présidente
Isabelle Fumas, parent
Fabienne Hitillambeau, parent
Nadia Rouhi Amine, parent
Thuy Phuong La, parent
Raja Arrouch, parent

Laurane Lapierre, enseignante
Alain Vandelac, enseignant
Marie-France De Montigny, enseignante
Hugo Rivest, enseignant
Leïla Moknine, enseignante
Moumin Billeh Djegham, élève
Emmanuelle Christophe, Je Passe Partout

Formant quorum sous la présidence de Dominique Chandonnet,

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Mullie Régis – Direction
Thierry Giroux – Direction adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Aucune personne invitée

MEMBRES ABSENTS :

Yamina Kolli, parent
Arij Medjekane, élève
Antoine Beaudoin Gentes, Projet Harmonie

François Bouchard, enseignant
Mourida Zarraa, enseignante

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La vice-présidente, **Mme Dominique Chandonnet**, constate le quorum et **déclare la séance ouverte à 18 h 32.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Dominique Chandonnet propose d'ajouter le point 4, « Suivi de la séance extraordinaire par vote électronique », initialement prévu au point 3.2 dans le cadre de l'« Approbation du procès-verbal de la dernière séance », entraînant une nouvelle numérotation des points.

IL EST PROPOSÉ par Mme Nadia Rouhi Amine que l'ordre du jour avec modification soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

(01-CE-10/12/2025)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (19 novembre 2025)
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
 - 3.1.1. Dépôt de documents
 - 3.1.2. Formation obligatoire des membres du CÉ
 - 3.1.3. Déclaration d'intérêt
 - 3.1.4. Nomination des membres du personnel et des substituts
4. Suivi de la séance extraordinaire par vote électronique
5. Parole au public
6. Sujet nécessitant une décision – approbation
 - 6.1. Activités éducatives
 - 6.2. Examen d'anglais
7. Sujet nécessitant une décision – adoption
 - 7.1. Modification au calendrier des séances (remplacement du 3 juin 2026)
8. Suivi sur le budget
 - 8.1. Budget 2025-2026 (information)
 - 8.2. Dépôt des surplus et déficits 2024-2025 (information)
 - 8.3. Activités parascolaires (information)
9. Consultation des élèves
10. Présentation des membres de la communauté (information)
11. Points d'information/rapports
 - 11.1. Présidente
 - 11.2. Direction
 - 11.3. Représentante au Comité de parents
 - 11.4. Élèves
 - 11.5. Membre de la communauté
 - 11.6. Personnel enseignant
 - 11.7. Parents
 - 11.8. OPP
12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par Mme Isabelle Fumas que le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025 soit approuvé avec dispense de lecture.

Approuvée à l'unanimité

(02-CE-10/11/2025)



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

La présidente, Mme Marilaine Bolduc-Jacob, assure la présidence pour la suite de la séance.

3.1. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

3.1.1 Dépôt de documents

Des documents sont déposés aux membres du CÉ :

- Réponses au formulaire de consultation du CSSDM sur les critères de sélection de la direction d'établissement scolaire;
- Réponses au formulaire de consultation du CSSDM sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et de l'acte d'établissement;
- Projet éducatif 2023-2027 (hyperlien vers le document sur le site web de l'école aussi transmis dans l'avis de convocation);
- Lettre à Mercier-Ouest quartier en santé au sujet de leur candidature comme membre de la communauté au CÉ;
- Calendrier des rencontres du CÉ 2025-2026 (mis à jour);
- Régie interne 2025-2026 (mise à jour).

3.1.2 Formation obligatoire des membres du CÉ

La présidente rappelle que la formation obligatoire ainsi que la confirmation de celle-ci doivent être complétées d'ici le 31 décembre 2025 à l'aide du formulaire fourni par le CSSDM, dont le lien a été repartagé dans l'avis de convocation.

3.1.3 Déclaration d'intérêt

La présidente rappelle aux nouveaux membres et aux substituts qui ne l'auraient pas encore fait de remplir le formulaire de conflit d'intérêt, avec ou sans conflit.

3.1.4 Nomination des membres du personnel et des substituts

La présidente résume les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) relatives à la composition du CÉ, soit les articles 48 à 50, et le point 5.2 de la Régie interne du CÉ concernant les membres du personnel. Il est précisé que les deux postes vacants du personnel de soutien et du personnel professionnel peuvent être comblés par des membres du personnel enseignant.

En assemblée, le personnel enseignant a nommé les membres et substituts suivants :

- Mme Mourida Zarraa est nommée à l'un des postes vacants;
- M. Louis-Philippe Grégoire est nommé substitut;
- Mme Mélanie Murphy est nommée substitut.

Un poste de membre du personnel demeurera vacant pour 2025-2026.

Le conseil des élèves a nommé un substitut : Lucas Fontaine.

4. SUIVI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE

Un vote électronique s'est tenu du 24 au 26 novembre 2025, conformément au point 10.2 de la régie interne. Tel que recommandé par le CSSDM, ce vote doit être entériné lors de la séance ordinaire suivante, bien qu'il ait été présenté par courriel à l'ensemble des membres et substituts à l'issue du scrutin.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

La présidente précise qu'une erreur s'est glissée dans le libellé complet de la proposition. Le passage mentionnant que « [...] le CE a rejeté lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2025 la proposition [...] » doit être remplacé par « [...] le projet de résolution n'a pas trouvé de proposeur lors de la séance ordinaire du CE [...] »

IL EST PROPOSÉ par Mme Marilaine Bolduc-Jacob qu'un examen de français pour l'ensemble des élèves du 2^e cycle, soit de la 3^e à la 5^e secondaire, soit tenu le lundi 15 décembre, de 8 h 15 à 12 h 15, et QUE la 5^e période, de 13 h 55 à 15 h 10, soit maintenue ce jour-là pour l'ensemble des élèves de l'école Louis-Riel.

Le résultat du vote est le suivant :

- **7 votes pour**
- **2 votes contre**
- **1 abstention**

Le quorum a été atteint.

Approuvée à la majorité
(03-CE-10/12/2025)

Dans le but d'apporter une précision quant au quorum lors du vote électronique, la présidente demande de modifier les règles de la régie interne. Une résolution sera proposée lors de la prochaine séance, afin d'effectuer un ajout au point 10.2.

Il est rappelé que le CÉ ne constitue pas un lieu de règlement des différends entre la direction et le personnel. Les échanges entre les membres doivent demeurer centrés sur les mandats et responsabilités du CÉ. Les présentations et échanges nécessaires entre la direction et le personnel ou les élèves au sujet de résolutions présentées au CÉ doivent avoir été préalablement effectués.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention du public.

6. SUJET NÉCESSITANT UNE DÉCISION – APPROBATION

6.1. Activités éducatives

La direction présente les nouvelles activités éducatives proposées.

CONSIDÉRANT la présentation de toutes les activités éducatives devant faire l'objet d'une approbation au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la modalité de la présentation proposée par la directrice pour soumettre ces activités ou sorties;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Vandelac :

QUE le tableau des activités éducatives soit approuvé tel que présenté.

Approuvée à l'unanimité
(04-CE-10/12/2025)

MB

M.R.

6.2. Examen d'anglais

La proposition relative à la tenue d'un examen commun d'anglais est présentée.

CONSIDÉRANT que le personnel enseignant d'anglais de 5^e secondaire souhaite tenir un examen commun pour l'ensemble des élèves;

CONSIDÉRANT que, suivant une rencontre tenue le 8 décembre 2025, la direction a convenu avec le CPEPE de tenir cet examen le 17 avril 2026 pendant les 2^e et 3^e périodes;

CONSIDÉRANT le maintien des 1^{re} et 5^e périodes pour l'ensemble des élèves;

CONSIDÉRANT l'article 16 du Régime pédagogique relatif au nombre minimal de journées de services éducatifs;

CONSIDÉRANT qu'une plage horaire de 2 h 40, incluant le tiers-temps pour les élèves admissibles, est requise;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Chandonnet :

QUE l'examen d'anglais de 5^e secondaire ait lieu le vendredi 17 avril 2026, de 9 h 45 à 12 h 25, incluant le tiers-temps.

Approuvée à l'unanimité
(05-CE-10/12/2025)

7. SUJET NÉCESSITANT UNE DÉCISION – ADOPTION

7.1. Modification au calendrier des séances (remplacement du 3 juin 2026)

CONSIDÉRANT que, selon les articles 65 et 67 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement (CE) détermine par résolution le nombre de rencontres, les dates, l'heure et le lieu des séances, et en informe les parents et les membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT un conflit d'horaire à la dernière séance ordinaire 2025-2026 du CE de l'école Louis-Riel, le mercredi 3 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ par Marilaine Bolduc-Jacob :

QUE la séance ordinaire du CE du 3 juin 2026 soit devancée au mercredi 27 mai 2026;

QUE le calendrier des séances du CE 2025-2026 modifié soit déposé à la prochaine séance du CE et qu'il soit mis à jour sur les plateformes où il est diffusé.

Adoptée à l'unanimité
(06-CE-10/12/2025)

8. SUIVI SUR LE BUDGET

8.1. Budget 2025-2026 (information)

La direction présente un état de situation du budget 2025-2026.

MB

Initiales de la Présidence

M.R.

Initiales de la Direction

8.2. Dépôt des surplus et déficits 2024-2025 (information)

La direction dépose les surplus et déficits de l'année 2024-2025.

8.3. Activités parascolaires (information)

La direction présente un portrait des activités parascolaires.

9. CONSULTATION DES ÉLÈVES

La présidente rappelle la démarche de consultation proposée lors de la séance du 15 octobre 2025, en collaboration avec le conseil des élèves.

Les sujets suivants sont retenus :

- Les heures du dîner et les activités offertes sur cette période;
- Les activités de fin d'année de type « journée verte »;
- La mise en place d'un café étudiant.

La consultation s'adressera à l'ensemble des élèves et pourrait se faire notamment par :

- L'utilisation de tablettes de l'école en classe;
- Les cours de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ);
- Des interventions directes sur le terrain par le conseil des élèves;
- La plateforme Teams;
- Les courriels des élèves.

Une rencontre entre la présidence du CE et les membres du conseil des élèves, en présence des élèves membres du CE, doit avoir lieu dès que possible en 2026, afin de transmettre les informations nécessaires dans le cadre de ce mandat, ainsi que d'établir un processus pour rendre cette consultation pertinente à la fois pour les élèves et les membres du CE.

10. PRÉSENTATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ (INFORMATION)

L'organisme Je Passe Partout présente sa mission, ses objectifs et les services offerts à l'école.

11. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS

11.1. Présidente

Aucune information supplémentaire.

11.2. Direction

- Exposition *Elles du Québec* à la bibliothèque;
- Journée carrière;
- Suivi du projet éducatif (rencontre de monitoring);
- Initiative « billets bons coups »;
- Présence d'organismes communautaires lors de la rencontre de parents;
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : plan de surveillance stratégique et formation ARASS.

11.3. Représentante au Comité de parents

La représentante au comité de parents fait un rapport verbal des dernières rencontres.

M.B.

Initiales de la Présidence

M.R.

Initiales de la Direction

11.4. Élèves

Le président du conseil des élèves présente les activités de la semaine avant le congé des fêtes.

11.5. Membre de la communauté

La représentante de l'organisme Je Passe Partout souligne la belle collaboration avec l'équipe-école.

11.6. Personnel enseignant

Un spectacle surprise sera offert aux élèves le jeudi 18 décembre et une œuvre collective sera présenté à la place Laurent-Pilon.

11.7. Parents

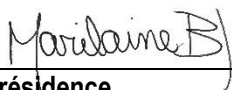
Des parents posent des questions à la direction qui n'entrent pas dans le cadre du mandat du CÉ.
La direction prend ces questions en délibéré et y répondra par écrit.

11.8. OPP

Une représentante de l'OPP fait un rapport verbal des deux dernières rencontres.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 56.



Présidence



Direction d'établissement